

OPTION DE CHIRURGIE OPHTALMOPEDIATRIQUE ET STRABOLOGIQUE
Document de travail avant avis de la CNEMMOP le 29/08/17 et du CNESER le 18/09/17

1. Organisation générale

1.1. Objectifs généraux de la formation

Pré-requis : - Validation des 3 premières années du DES de la spécialité d'origine
- Validation du pré-requis théorique (68 objectifs) :

1.2. Durée de l'Option

2 semestres

2. Caractéristiques

2.1. Enseignements hors stages

Volume horaire :

2 demi-journées par semaine : une demi-journée en supervision et une demi-journée en autonomie

Nature des enseignements :

En application de l'article 5 du présent arrêté :

- Enseignement en autonomie par e-learning
- Séminaires interrégionaux en présentiel
- Ateliers de cas cliniques, vidéos

Connaissances à acquérir :

50 objectifs spécialisés

Connaissances acquises obligatoires :

68 objectifs pré-requis

2.2. Stages

Stages à réaliser

2 stages d'un semestre dans un lieu agréé à titre principal en ophtalmologie et bénéficiant d'un agrément fonctionnel pour l'option Chirurgie ophtalmopédiatrique et strabologique

Critères d'agrément des stages pour l'OPTION éventuellement services avec double agrément

En sus des dispositions de l'article 34 de l'arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle des études de médecine, la commission d'agrément prend en compte :

- La pratique régulière d'actes de chirurgie spécifique en ophtalmopédiatrie et strabologie
- La présence d'un praticien reconnu en chirurgie Spécifique en Ophtalmopédiatrie et Strabologie

2.3. Compétences à acquérir

- prérequis médical
- objectifs de la chirurgie ophtalmopédiatrique
- objectifs de la chirurgie strabologique

2.4. Evaluation

Modalités de l'évaluation des connaissances

Conformément au VIII de l'article 59 de l'arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle des études de médecine

Auto-évaluation en e-learning et examen calqué sur celui du DES

Modalités de l'évaluation des compétences

Conformément au VIII de l'article 59 de l'arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle des études de médecine

Portfolio numérique de l'étudiant

2.5. Modalités de validation de l'Option

Conformément au VIII de l'article 59 de l'arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle des études de médecine

- Soutenance d'un mémoire dans un sujet de l'option chirurgie ophtalmo pédiatrique et strabologique
- Rapports de stage
- Evaluations de l'enseignement théorique : écrit et oral